

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_21_03_M1-DE
Reçu le 04/04/2024

- DESCRIPTIONS :**
- Emplacement réservé
 - Zone à préserver
 - Éléments de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
 - Régionnalité
 - Terrain agricole
 - Zone bâtie
 - Sentiers pédestres à préserver
- ZONAGE :**
- US : Zone urbaine résidentielle à caractère différé ou en extension de bourg
 - UL : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
 - UJ : Zone de bureaux urbains réservés aux activités économiques
 - JA1 : Zone à urbaniser à vocation économique
 - JA2 : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la construction soit destinée à l'habitat individuel
 - AG : Zone agricole
 - AI : Zone agricole à intensifier
 - NI : Zone de bois
 - NS : Zone de sylviculture
 - NI : Zone réservée pour une destination ou des parcs paysagers de caractère remarquable
 - NS : Zone réservée pour une destination ou des parcs paysagers de caractère remarquable

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AMBERT LIVRAUDOIS FOREZ (63)

Modification n°1 du PLUJ
du Pays de Cunhat

PLAN DE ZONAGE
AUZELLES

5

Étude local d'urbanisme intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Revisions et modifications :

- Revisions effectuées de 2016 à 2024.
- Revisions alléger n°1 approuvées en date du 23 avril 2024.
- Revisions alléger n°2 approuvées en date du 22 mars 2024.
- Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.

AMBERT
JournéSignifit

Bureau d'urbanisme (AUZELLES) | Tél. 04 77 47 02 00 | Email : urbanisme@journesignifit.fr | www.journesignifit.fr

©2024 JournéSignifit